

Rome, le 9 juin 1957
17 Largo Febbo

Ma Très Révérende Mère,

Vous aurez ressenti douloureusement le deuil causé par le décès de S.Exc.Mgr Fontenelle, si attaché à votre Congrégation...

Il m'avait désigné comme son exécuteur testamentaire; et c'est à ce titre que je m'adresse à vous. J'ai trouvé, en effet dans ses papiers trois documents faisant état de conversations faites avec votre Congrégation, au sujet de valeurs qu'il avait en dépôt à la Hollandaise de Banques de Bruxelles. Il s'agit de la copie (du brouillon, plutôt) d'une lettre qu'il aurait écrite, le 17 mars 1952, à la "T.R.M. Supérieure Générale des Chanoinesses Régulières de S.Augustin, Union de Jupille" et, de la même date, une formule de legs en faveur de cette Supérieure générale. Enfin, le troisième document est une lettre "M. François" (Mère François, ou Mère M. François), du 25 mai 1954, s'offrant à accepter le legs, mais demandant une légère retouche du texte, d'après l'avis du notaire. - J'ajoute que, regardant le 2° document mentionné ci-dessus, j'y vois d'une part une correction, sous forme d'ajoute de "à la Supérieure générale de...", et d'autre part la mention "Confirmé le 23 mars 1954", avec la signature.

Ma lettre a pour but de vous demander, ma Très Révérende Mère, si vous avez, de votre côté, quelque document allant dans le même sens, et si vous êtes dans la disposition de faire les démarches nécessaires pour donner à ce legs sa destination. Pour ma part, je ferai tout ce qui pourra vous rendre service à cet effet.

Comme Recteur de l'église Saint-Nicolas-des-Lorrains, où un autel est dédié à saint Pierre Fourier, je me sens un devoir particulier de prier pour toutes ses filles : je n'y manque pas, croyez-le, Ma T.Révérende Mère...

Et veuillez agréer l'hommage de mon respectueux dévouement en N.S. et N.D.

Ach. Glorieux
(Mgr Achille Glorieux)

Rome, le 23 - VI - 57

17 Largo Febo

Telef. 557084

Mgr. Achille GLORIEUX présente ses religieux hommages
à la Riv. de Mgr. M. Francois. Et la remercie de
sa lettre du 18 juin, et l'informe que S. Exc. Mgr.
Fontenelle était citoyen du Vatican. C'est dans l'Etat
de la Cité du Vatican que son testament a été en-
registré et publié le 2 mai 1957, sous le N° 179.
Les volontés testamentaires du défunt étant extrê-
mement longues, les Autorités Vaticanes ont décidé
de n'en enregistrer que les dispositions essentielles,
notamment celle me désignant comme exécuteur
testamentaire. — Si besoin était, ^{des} photocopies des res-

Mgr.

Notre Monseigneur a bien reçu votre
lettre du 9 juin et me demande
d'y répondre.

Nous possédons à Fagnolle deux
formules de legs quasi semblables
et une lettre de Mgr. Fontenelle
exprimant ses intentions quant à
l'usage du legs.

~~Dès maintenant en~~ ^{De} mon
retour à Fagnolle, avec l'aide de
notre notaire, je m'occuperai de
la réception du legs. Toute fois
si qq difficultés se présentaient, per-

sage, vous étant vobis, pourraient vous être en-
voyés...

Avec mon religieux respect pour la T.R. Mère
Supérieure Générale et mes religieux hommages pour
vous-mêmes.

Affection

du 29 juin au 20 juillet:

94, Bd de Paris, Roubaix (Nord)
FRANCE

retour à Rome le 3 août.

mettez-v. Monseigneur, d'avoir
reçu de vous ?

Puis-je sans erreur, affirmer que
Monseigneur Tortinelle bien que
diocésain en France, était citoyen
de la cité du Vatican ?

Nous espérons, Monseigneur pouvoir
vous écrire d'un court délai que
cette affaire est réglée suivant les
desirs de M^r Tortinelle.

Veuillez agréer, Monseigneur,
l'assurance de mon religieux
respect.

À Hollandaise de Banques

Bruxelles., 111111

Jupille, le 10 juillet 195

Monsieur le Directeur,

Pour me permettre de remplir les fonctions d'exécutrice testamentaire du regretté Monseigneur Fontenelle qui possédait un dépôt de titres et un compte-courant dans votre honorable maison, je vous demande de bien vouloir vous mettre en rapport avec mon notaire Maître Mottard, rue Charlemagne à Jupille et lui transmettre les titres et les fonds qui seront remis à qui de droit suivant les instructions du 23 mars 1954 de Monseigneur Fontenelle.

Veuillez agréer, Monsieur, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de toute ma considération.

Jupille, 10 juillet 1917

À Me Mottard

Jupille,

Monsieur,

Ci-joint une lettre pour la Hollandaise de Banque de Bruxelles que je vs prie de lire et d'envoyer. Veuillez avoir l'obligeance de continuer les transactions avec elle et de faire les démarches nécessaires pour que les titres nous parviennent assez rapidement, je pense que nous aurons occasion de les remettre au destinataire vers la fin du mois.

Merci; Monsieur, pour toutes les peines que vs vs êtes données jusqu'à présent pour mener cette affaire à bien et agréer l'assurance de ma religieuse considération.

BANQUE BELGO-NEERLANDAISE D'OUTRE-MER

Société Anonyme

Filiale de la NEDERLANDSE OVERZEE BANK N. V., Amsterdam

BRUXELLES, le 27 juillet 1957.
46-48, RUE DES COLONIES

Département : SECRETARIAT

Réf. : RD/SR

A la très Révérende Mère Supérieure
du Monastère St. Augustin,
Rue Charlemagne,
JUPILLE-LIEGE.

Très Révérende Mère Supérieure,

Concerne : succession de Monseigneur
René H.J. FONTENELLE - Cité du Vatican.

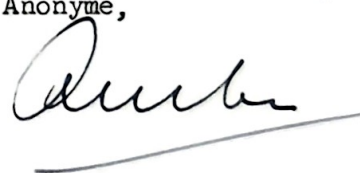
Nous référant à votre lettre du 10 courant, nous avons l'honneur de vous faire savoir que nous avons fait transférer ce jour en faveur de Monsieur le Notaire Ferdinand MOTTARD à Jupille, en sa qualité de notaire chargé de la liquidation de la succession :

- 1) un montant de frs. 17.280,95
- 2) 1 obligation Anvers à lots 2 % 1903
1 obligation Bruxelles à lots 2 % 1905 de frs. 1.000
frs. 56.000 nom. Frères N.D. de la Miséricorde 4 % 1933

représentant les avoirs détenus par notre Banque au nom de feu Monseigneur H.J. FONTENELLE.

Nous vous prions d'agréer, Très Révérende Mère Supérieure, l'expression de nos sentiments distingués.

BANQUE BELGO-NEERLANDAISE D'OUTRE-MER, 
Société Anonyme,



BANQUE BELGO-NEERLANDAISE D'OUTRE-MER

Société Anonyme

Filiale de la NEDERLANDSE OVERZEE BANK N. V., Amsterdam

BRUXELLES, le 27 juillet 1957.
46-48, RUE DES COLONIES

Département : SECRETARIAT

Réf. : RD/SR

Monsieur Ferdinand MOTTARD,
Notaire,
Rue Charlemagne, 94
JUPILLE-LIEGE. -

Monsieur le Notaire,

Concerne : succession de Monseigneur René H.J.
FONTENELLE.

Nous référant à vos lettres des 18 et 25 courant, nous avons l'honneur de vous faire savoir que, sous votre responsabilité et en votre qualité de Notaire chargé de la liquidation de la succession de Monseigneur René H.J. FONTENELLE nous faisons transférer à la Banque de Bruxelles, Agence de Jupille en faveur de votre compte chez elle N° 5746 une somme de :

Frs. 17.280,95

représentant le solde du compte de feu Monseigneur FONTENELLE, suivant extraits qui vous parviendront par un prochain courrier.

D'autre part nous faisons parvenir à la susdite Banque pour être tenus à votre disposition, les titres suivants que nous détenions en dépôt au nom de Monseigneur FONTENELLE :

1 obl. Anvers à lots 2 % 1903

1 obl. Bruxelles à lots 2 % 1905 frs. 1.000

Frs. 56.000 nom. Frères N.D. de la Miséricorde 4 %
1933.

Conformément à votre demande, nous avisons de ce qui précède, la Révérende Mère Françoise du Monastère St. Augustin à JUPILLE.

Veuillez agréer, Monsieur le Notaire, l'expression de nos sentiments distingués.

BANQUE BELGO-NEERLANDAISE D'OUTRE-MER, S.A.

BANQUE BELGO-NEERLANDAISE D'OUTRE-MER S.A.
DELGISCHE-NEDERLANDSE OVERZEE BANK N.V.
Rue des Colonies, 46-48, Koloniënstraat
BRUXELLES - BRUSSEL

BRUSSEL 1958



A la Très Révérende Mère Supérieure
du Monastère St. Augustin,

Rue Charlemagne,

JUPILLE-LIEGE. -

*Succession
du ~~Monastère~~
de Mgr Fonteneffe*

ENTE NAZIONALE SORDOMUTI
MANIFESTAZIONI INTERNAZIONALI
SPORTIVE E CULTURALI
25-30 AGOSTO - MILANO
1-30 SETTEMBRE - ROMA



*Rév. le Père M. François
Religieux et Chanoine Régulier de Saint-Augustin
Monastère de*

Jupille - by - Liège

(Belgio)

Al: Mgr Fontana, Cattedrale del Vaticano, Roma



Riverende Madre
Econome Generale
dei Chanoinessi Reg. de S. Augustin, Unioni di Jupille
Villa Paris,
via della Camilluccia, 33, Roma



+ Cité du Vatican, 2 juillet 1954

Ma Révérende Mère,

J'ai l'honneur de vous remettre, ci-joint, un texte rectifié selon vos indications, non sans vous remercier encore, ainsi que la Très Révérende Mère Générale, du service que vous voulez bien me rendre ainsi, pour la constitution de bourses d'étudiants ecclésiastiques à Rome.

Voulez-vous aussi renouveler à la Ric. Mère Supérieure de la chère Villa Païs mes vœux priants pour sa fête, avec ma reconnaissance pour son aimable accueil et toutes ses

loute's.

En vous souhaitant un bon et fructueux
séjour romain, je suis que d'après,
M. Rivière Mire, mes hom-
mages respectueux de vous
en NT & N.D.

R. Fontenay
Can. Lat.

